

Conditions générales d'expédition

Article 13 - Modalités de livraison

En France métropolitaine la livraison est assurée par un transporteur ou colis express en fonction du poids et du volume du ou des colis (Géodis-Calberson) avec numéro de suivi et remise contre signature. En cas d'absence un avis de passage est déposé.

Le vendeur pourra retenir tout ou une partie des frais de port payés par le client lors de la commande si les informations transmises lors de ladite commande (adresse, n° téléphone fixe ou portable, adresse mail, code d'accès éventuel) se révélaient incomplètes, si absences répétées, si refus du colis par le destinataire ou si ce dernier ne prend pas contact avec le transporteur dans les deux semaines suivant l'avis de passage. Dans ce cas le transporteur retournera le colis au vendeur. Les frais de retour étant facturés au vendeur, ils seront répercutés au client. Toute nouvelle livraison ne pourra intervenir qu'aux frais avancés du client.

La responsabilité du transporteur s'arrête à la marchandise déchargée chez le client ou sur le trottoir face au domicile du client. La livraison sera effectuée à l'adresse indiquée par le client lequel s'engage à réceptionner les marchandises commandées. Les délais de livraison sont fonction des autorisations de règlement, de la préparation et du transport. Les délais indiqués sont en jours ouvrés et restent à titre indicatifs. Un retard de livraison ne peut pas donner lieu à un refus de la marchandise, une indemnité ou une résolution de la commande.

La livraison ne se fait pas dans les étages. Les marchandises seront livrées au bas de l'immeuble ou devant la porte ou portail.

Il est impératif de débiller avec le transporteur et de signaler tout produit endommagé. En cas de livraison endommagée, le client devra porter des réserves sur le bon du transporteur ainsi qu'un signalement précis de la nature des dégâts (Par exemple : produit manquant, cassé, éventré, etc..) obligatoirement validées par le chauffeur. La mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur juridique. Il est indispensable de confirmer ces réserves par courrier recommandé avec accusé de réception sous 72 heures maximum au transporteur. Si cela n'est pas fait, aucune réclamation ne sera possible. Un double devra être envoyé à SAS JAQU'AUTO afin que les assurances fassent jouer leurs garanties.

En cas de déchargement à la main notre transporteur livre en bas de votre logement de 9h à 18h du lundi au vendredi. Il est impératif que le client soit présent pour décharger, contrôler sa commande et signer le récépissé de livraison.

Les réclamations relative à la non-conformité des marchandises devront être signalées à SAS JAQU'AUTO par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans les 14 jours suivant la livraison. Passé ce délai, l'acquéreur ne pourra plus invoquer la responsabilité de SAS JAQU'AUTO pour manquement à son obligation de délivrance. La responsabilité de SAS JAQU'AUTO est limitée au remplacement de la marchandise reconnue non conforme, à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit.

Article 14 - Transfert des risques

En vertu des articles L.261-4 et L216-5 du Code de la consommation, le risque de perte ou d'endommagement des biens est transféré au consommateur seulement au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui prend physiquement possession de ces biens.

Lorsque le consommateur confie la livraison du bien à un transporteur autre que celui proposé par le professionnel, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au consommateur à la remise du bien au transporteur.